



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-B-15 (2026)

RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 6-B-14 (2016) RELATIF AU
PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES
GÉNÉRALES ET DE SUBVENTION DIRECTE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 mars 2026, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 6-B-15 (2026) abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-14 (2016) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe;
- le 1^{er} avril 2026, le conseil a adopté ledit règlement;
- l'original du règlement numéro 6-B-15 (2026) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement numéro 6-B-15 (2026) entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 2 avril 2026.

La greffière,

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 2 avril 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 2 avril 2026.

Donné à Coaticook, ce 2 avril 2026

La greffière,



Geneviève Dupras